

MAIRIE  
LA GRIPPERIE  
SAINT-  
SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 3 AVRIL 2025  
**PROCES-VERBAL**

Nombre de conseillers :14

Présents :11

Votants :12

Absents:3

Président de séance:  
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:  
Jean-Pierre DBJAY

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien, sur convocation datée du 27 mars adressée par le maire, Denis ROUYER.

**PRESENTS** :Nelly CHEVALIER, Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPERE, Marie GALLIEN, Christel LEFEVRE, Francine PORTIER, Denis ROUYER, Vincent ROLLAND, Virginie ROUSSELLOT, Stéphane VINET.

**ABSENTS** : Teddy BROCHARD, Marie-Anne HENRY, Lydie PERLADE représentée par pouvoir donné à Stéphane VINET.

**ORDRE DU JOUR :**

7.5.1

**2025-13Renaturation de la cour d'école : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Afin de subventionner les travaux de renaturation de la cour d'école, la commune peut solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le maire explique que l'établissement octroie des subventions au titre de la «renaturation des villes et des villages». Toutefois les travaux subventionnables ne concernent que la partie désimperméabilisation et végétalisation du projet.

Par conséquent il résume la situation suivante :

1. Coût total de l'opération et montants subventionnables :

PRESTATION	MONTANT HT EN EUROS DE LA PRESTATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE EN EUROS DE LA PRESTATION
ETUDES	7 395,00 €	2 865,00 €
CONCEPTION	9 262,50 €	5 362,50 €
MAITRISE D'OEUVRE	7 962,50 €	6 662,50 €
TRAVAUX	135 049,50 €	84 774,50 €
TOTAL	159 669,50 €	99 664,50 €

2. Subventions possibles:

ETABLISSEMENT	TITRE DE LA SUBVENTION	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT EN EUROS DE LA SUBVENTION
AGENCE DE L'EAU	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	45,00%	44 849,02 €
FONDS VERT	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	25,00%	24 916,13 €
DEPARTEMENT	FONDS D'AIDE DES LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRE	10,00%	9 966,45 €
TOTAL		80,00%	79 731,60 €

- Le conseil à l'écoute de cet exposé décide:
- d'inscrire l'opération au budget 2025
  - de faire une demande de subvention au titre de « la renaturation des villes et villages » auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour 2025.
  - d'adopter le plan de financement suivant:

ETABLISSEMENT	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION EN EUROS
AGENCE DE L'EAU	45,00%	44 849,02 €
FONDS VERT	25,00%	24 916,13 €
DEPARTEMENT	10,00%	9 966,45 €
COMMUNE	20,00%	19 932,90 €
TOTAL	100,00%	99 664,50 €

**APPROUVE**

### 7.5.1

#### 2025-14 Renaturation de la cour d'école : demande de subvention auprès du Département

Afin de subventionner les travaux de renaturation de la cour d'école, la commune peut solliciter l'aide du Département. Le maire explique que la collectivité octroie des subventions au titre du « fonds d'aide des locaux scolaires du 1er degré ».

Par conséquent il résume la situation suivante :

1. Coût total de l'opération et montants subventionnables :

PRESTATION	MONTANT HT EN EUROS DE LA PRESTATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE EN EUROS DE LA PRESTATION
ETUDES	7 395,00 €	7 395,00 €
CONCEPTION	9 262,50 €	9 262,50 €
MAITRISE D'OEUVRE	7 962,50 €	7 962,50 €
TRAVAUX	135 049,50 €	135 049,50 €
TOTAL	159 669,50 €	159 669,50 €

2. Subventions possibles:

ETABLISSEMENT	TITRE DE LA SUBVENTION	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT EN EUROS DE LA SUBVENTION
AGENCE DE L'EAU	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	28,00%	44 849,02 €
FONDS VERT	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	15,60%	24 916,13 €
DEPARTEMENT	FONDS D'AIDE DES LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRE	10,00%	15 966,95 €
TOTAL		53,60%	85 732,10 €

- Le conseil à l'écoute de cet exposé décide:
- d'inscrire l'opération au budget 2025
  - de faire une demande de subvention au titre du « fonds d'aide des locaux scolaires du 1er degré » auprès du Département de la Charente-Maritime pour 2025.
  - d'adopter le plan de financement suivant:

ETABLISSEMENT	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION EN EUROS
AGENCE DE L'EAU	28,00%	44 849,02 €
FONDS VERT	15,60%	24 916,13 €
DEPARTEMENT	10,00%	15 966,95 €
COMMUNE	46,40%	73 937,40 €
TOTAL	100,00%	159 669,50 €

**APPROUVE**

### 7.5.1

#### 2025-15 Renaturation de la cour d'école : demande de subvention au titre du « Fonds vert »

Afin de subventionner les travaux de renaturation de la cour d'école, la commune peut solliciter le Fonds vert. Le maire explique que l'Etat octroie des subventions au titre de la « renaturation des villes et des villages ». Toutefois les travaux subventionnables ne concernent que la partie désimperméabilisation et végétalisation du projet.

Par conséquent il résume la situation suivante :

1. Coût total de l'opération et montants subventionnables :

PRESTATION	MONTANT HT EN EUROS DE LA PRESTATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE EN EUROS DE LA PRESTATION
ETUDES	7 395,00 €	2 865,00 €
CONCEPTION	9 262,50 €	5 362,50 €
MAITRISE D'OEUVRE	7 962,50 €	6 662,50 €
TRAVAUX	135 049,50 €	84 774,50 €
TOTAL	159 669,50 €	99 664,50 €

2. Subventions possibles:

ETABLISSEMENT	TITRE DE LA SUBVENTION	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT EN EUROS DE LA SUBVENTION
AGENCE DE L'EAU	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	45,00%	44 849,02 €
FONDS VERT	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	25,00%	24 916,13 €
DEPARTEMENT	FONDS D'AIDE DES LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRE	10,00%	9 966,45 €
TOTAL		80,00%	79 731,60 €

Le conseil à l'écoute de cet exposé décide:

- d'inscrire l'opération au budget 2025
- de faire une demande de subvention du Fonds vert au titre de « la renaturation des villes et villages » auprès de l'Etat pour 2025.
- d'adopter le plan de financement suivant:

ETABLISSEMENT	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION EN EUROS
AGENCE DE L'EAU	45,00%	44 849,02 €
FONDS VERT	25,00%	24 916,13 €
DEPARTEMENT	10,00%	9 966,45 €
COMMUNE	20,00%	19 932,90 €
TOTAL	100,00%	99 664,50 €

**APPROUVE**

### Questions diverses

**1ère fleur concours « villes et villages fleuris »:** le maire présente le résultat du concours 2024. La commune a obtenu le label avec une fleur, mais surtout le prix spécial régional de « l'accueil et du partage ». La cérémonie s'est déroulée à Dax le 25 mars.

**Organisation d'une séance de projection d'un film en plein air :** Mme GALLIEN rapporte que la commune n'a pas obtenu l'organisation de « ciné'toile », séance de projection de la CARO ; elle s'est renseignée de son côté pour mettre en place un événement pareil sur la commune. Le FAR permet de tenir une séance avec subvention de la dépense pour la commune. Il faut mettre en place un sondage auprès des habitants afin de connaître leur choix de film.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 30**

Le Maire,  
Denis ROUYER

Le secrétaire,  
Jean-Pierre DBJAY